Association Art des Corps
Association loi 1901 – Présidente : Anouk VERDEIL
N°SIRET : 53434342100010- Code APE : 9499z
Formation : activité enregistré sous le n° : 93.83.04434.83
Auprès du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Contact : Axelle TRINCHERO
Représentante et responsable pédagogique
Tel : 06.21.61.18.25
E-mail : association-art-des-corps@hotmail.fr

I. PROGRAMME DE L'ACTION DE FORMATION

A qui s'adressent les stages:

A toute personne désirant suivre le cursus de formation, ayant la majorité et les pré-requis nécessaires.

Pré-requis:

Après entretien avec le stagiaire il sera décidé de la durée de la formation.

- Un regroupement de 3 jours par mois pendant 12 mois, pour celles et ceux ayant fait des études suffisantes de psychologie/psychanalyse/psychothérapie et ayant des bases solides dans la pratique de la danse.
- Un regroupement de 4 jours de stage par mois, pendant 18 ou 24 mois pour celles et ceux ayant les acquis suffisants, niveau BAC demandé et expériences professionnelles obligatoires dans le champ de la santé, et une solide base de la pratique de la danse.
- Un regroupement de 3 jours de stage par mois pendant 24 mois pour celles et ceux ayant le niveau BAC mais n'ayant pas d'acquis en expériences professionnelles suffisants.
- Deux regroupements de 3 jours de stage chacun pendant 18 ou 24 mois pour celles et ceux ayant le niveau BAC mais n'ayant pas d'acquis en expériences professionnelles suffisants.

II. LES OBJECTIFS DE FORMATION

L'objectif de l'action de formation professionnelle correspond au but précis qu'elle se propose d'atteindre et vise à une évolution des savoirs et des savoir-faire des bénéficiaires de l'action à partir de leurs connaissances, compétences, qualifications et besoins.

Le cursus formatif en danse-thérapie, a pour objectif de fournir aux stagiaires :

- Les connaissances psychocorporelles ;
- Les connaissances théoriques et méthodologiques en art-thérapie et en danse-thérapie, issues des différents domaines de la psychologie, des approches corporelles, nécessaires à un exercice professionnel ;
- Les moyens et les techniques pour animer et développer des ateliers de danse-thérapie que ce soit en séance individuelle ou en groupe ;
- Des outils permettant un accompagnement et un soutien à la relation d'aide.

De permettre aux stagiaires de :

- Cibler leur objectif ; le public visé
- De proposer leurs compétences à diverses structures de soin.
- Monter leur projet
- Optimiser leur réussite à l'obtention du certificat ou attestation

Contact : Axelle TRINCHERO
Représentante et responsable pédagogique
Tel : 06.21.61.18.25
E-mail : association-art-des-corps@hotmail.fr

Les débouchés se situent dans différents secteurs :

- Les réseaux d'éducation et de soins, y compris dans le secteur des entreprises
- Les institutions de prise en charge du secteur médico-social (hôpitaux, associations, structures d'accueil et de prise en charge, maisons de retraites…).
- Les particuliers.

La méthode de soin à médiation créatrices se pratique dans différents secteurs d'activités et différentes structures de la santé pour un large public :

- Associations : Autisme, Personnes à mobilité réduite, aide à la personne, Adolescents en difficultés, réinsertion ... ;
- Le milieu carcéral ;
- Centre de gérontologie : structure privée ou publique ;
- Hôpitaux spécialisés et psychiatriques d'ordre privé ou public ;
- Entreprise (comité d'entreprise) : suivi du personnel ;
- CATTP/CMP ;
- MAS ;
- Centre de cancérologie ;
- IME (Institution Médico Educatif)
- …

Réseaux professionnels :

- Fondation
- Registre des Art-thérapeutes
- Annuaire des Art-thérapeutes France & Québec
- Supervision des art-thérapeutes spécialisés en activité
- Analyse de pratique pour professionnels
- Réseau professionnel de l'AAC.

Le programme en cohérence avec les objectifs déterminés, l'action de formation doit se dérouler selon un programme préalablement établi :

Déroulement des regroupements de stages :

Fréquence des regroupements de stages:

- Cursus pro sur 12 mois: 3 jours de stage par mois
- Cursus intensif sur 18 ou 24 mois : 2 regroupements de 3 jours de stage par mois
- Cursus semaine sur 18 ou 24mois: 1 regroupement de 4 jours de stage par mois
- Cursus classique sur 24 mois : 1 regroupement de 3 jours de stage par mois

Travaux des stagiaires lors de la formation :

- Rédaction d'une note de synthèse sur un thème donné par les enseignants. Les notes de synthèses sont corrigées par les enseignants des cours théorico-clinique et sociale.
- Travaux de recherche théorique et pratique.
- Evaluation de l'évolution du stagiaire après six mois de formation (bilan et entretien avec le stagiaire)
- Mise en situation de terrain : en cas de pratique individuelle ou groupale. Elaboration d'un dispositif de soin et d'atelier, mise en pratique en rapport avec le public ciblé.
- En fin d'année rédaction d'un mémoire de 50 à 60 pages, et soutenance de celui-ci.

Selon le parcours les premiers regroupements sont une première étape, il s'agit de pratiquer la méthode de soin à médiations créatrices et d'en comprendre son fonctionnement. Les regroupements suivants sont prévus pour commencer le détachement à être en situation de stagiaire à celui de devenir soignant, les autres sont déterminants dans le parcours, car ils vont permettre aux stagiaires de pratiquer et proposer leur dispositif de soin précis:

- Cibler un public précis, pour mettre en place un dispositif de soin adapté
- Présenter les difficultés rencontrées, quant à la mise en place des ateliers au sein du dispositif de soin
- Partager l'élaboration, la motivation et la façon dont le dispositif de soin et les ateliers ont été pensés.
- Quels sont les paroles, les gestes et les méthodes de soin appropriés dans le cas de soin en hôpitaux psychiatriques.
- Stage professionnalisant ; suivi de supervision et d'analyse de pratique pour le stagiaire

Ce programme précise les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement ainsi que les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats. Il fait partie de la liste des documents que le dispensateur de formation doit remettre, en application des dispositions de l'article L.6353-8 du Code du Travail, au stagiaire avant son inscription définitive.

III. MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Alinéa premier de l'article L. 6353-1

1. Les éléments matériels de la formation :

Le lieu de formation provisoire de l'AAC:

- Résidence Romain Rolland Bât.13
  435 avenue Jacques Duclos
  83130 La Garde.

Contact : Axelle TRINCHERO
Représentante et responsable pédagogique
Tel : 06.21.61.18.25
E-mail : association-art-des-corps@hotmail.fr

Le matériel prévu à l'action de formation ; à visée de soin via les créations médiatrices :

- Balles de tennis en mousse pour enfant
- Ballon de volley en mousse pour enfant
- Ballon *SWISS BALL gros ballon Pilates*
- Feuilles de dessin toutes dimensions
- Crayons couleur, peintures, pastels, sanguines, fusain, tissus, colle etc…
- Chapeaux en tout genre, costumes, nez de clown, et matériaux scéniques.
- Matériaux pour la confection de masques
- Livres : dictionnaires psychanalytiques, philosophiques, et concernant l'art et la création.
- Support papier : photocopie de documents servant pour les stages…

L'objectif étant que les stagiaires comprennent l'utilité du soin et de l'aide à la personne, et acquièrent, les connaissances suffisantes des techniques corporelles et de théâtralité au niveau théorique, et de pratique artistique, lorsque ces méthodes sont repensées pour s'inscrire dans le secteur de la santé.

2. Programme des enseignements : intervenants occasionnelle

- introduction à l'art-thérapie et à la danse-thérapie
- l'acte créateur : dispositif des ateliers
- les principaux concepts des théories psychocorporelles
- le corps ; la mémoire corporelle, trace et empreinte
- la dynamique de groupe et le groupe comme producteur de sens
- les capacités à faire face
- le temps – l'espace
- le mouvement, rythme et cadence

La psychopathologie :

- La psychopathologie
- Les structures psychiques :
  - Névrose
  - Psychose
  - Perversion
- Les mécanismes de défense (fonctionnement et identification)
- L'alliance thérapeutique, le cadre

Association Art des Corps
Association loi 1901 – Présidente : Anouk VERDEIL
N°SIRET : 53434342100010- Code APE : 9499z
Formation : activité enregistré sous le n° : 93.83.04434.83
Auprès du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Contact : Axelle TRINCHERO
Représentante et responsable pédagogique
Tel : 06.21.61.18.25
E-mail : association-art-des-corps@hotmail.fr

Programme théorico-pratique :

- Le positionnement du thérapeute, l'écoute
- La relation thérapeutique
- Théorie du phénomène de groupe de l'équipe soignante en institution de soin
- Cours théorique ; prévention et soin en milieu hospitalier (jeune public : bébés, enfants & adolescents). Et cours de pratique art-thérapeutique.

Axelle TRINCHERO programme théorique : **intervenante permanente**

- Cours théorique psychanalytique :
  Lacan
  Freud
  Winnicott
  Dolto
- Psychanalyse & mythologie

Axelle TRINCHERO, méthode pédagogique de pratique professionnelle : intervenante régulière

Art-thérapeute et Danse-thérapeute certifiée par PROFAC (direction Jean-Pierre ROYOL psychologue clinicien) et employeur de celle-ci de 2007 à 2010 pour ses compétences en tant que formatrice et la richesse de sa méthode (méthode de soin à médiations créatrices). Travail de collaboration avec Art & Motion (Centre d'art-thérapie et de formation) et Par-art-Dis ! (Association d'Art-thérapie pour les personnes en détresse psychique) ainsi qu'avec le CMP de BERRE rattaché à l'Hôpital MONTPERRIN Aix-en-Provence.

Apprentissage des techniques corporelles, méthodes appréhendées:

- Alexander basic: remanier et repenser au cas par cas (travail sur la verticalité et l'ancrage symbolique de sujet). Intégré dans le déroulement des journées de pratique.
- Pilates : remanier de façon à appréhender la notion de mouvement par un échauffement neutre et stabilisant. Intégré dans le déroulement des journées de pratique.
- Feldenkrais basic: remanier en fonction des publics ciblés, permettre la circulation du mouvement et réguler l'état émotionnel, se mouvoir sans avoir mal. Intégré dans le déroulement des journées pratique.
- Techniques d'improvisation : processus créatif ; mobilisation du mouvement psychique et corporel.
- Danse-théâtralité
- Techniques sportives : canalisation de l'énergie. Sur certains modules en collaboration avec Nathalie TRINCHERO éducatrice sportive.
- Travail d'écriture et de recherche : acte de symbolisation permettant de déposer des émotions sur un support non éphémère, et concret.
- Dessin, peinture et gestuelle : processus créatif, ou acte de symbolisation.
- Développement de la méthode de danse-thérapie et expression corporelle créatrice.
- Lien entre les différentes approches psychologiques, psychanalytiques, somatiques et corporelles.

Contact : Axelle TRINCHERO
Représentante et responsable pédagogique
Tel : 06.21.61.18.25
E-mail : association-art-des-corps@hotmail.fr

3. **Problématique de terrain :**

- Approches psychopathologiques de la santé et de la maladie (la relation soignant/ soigné et l'aide à la personne, psychopathologies des problématiques de santé).
- Psychologie sociale, approche phénoménologique et psychanalytique (modèles, concepts et applications).
- Les différentes approches psychocorporelles.
- Ethique et code déontologie en qualité de soignant et de thérapeute.
- Méthodologie de recherche et d'intervention sur le terrain (conception d'un dispositif et d'un atelier en danse-thérapie). Technique d'animation de groupe.
- Supervision des stagiaires théorique et pratique.
- Tutorat de mémoire et aide au projet professionnel.

4. **Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :**

Stages qualifiants et rédaction d'un rapport de stage de 20 pages et d'un mémoire de 50 pages validant la formation en vue de l'obtention d'un certificat de formation en art-thérapie spécialisation danse & médiations créatrices :

- Stage d'initiation et professionnalisant : stage réalisé en parallèle de la formation durée minimum 5 mois soit 300 à 500 heures (selon le parcours initial) en vue d'obtenir le titre d'art-thérapeute, réalité de terrain.

L'objectif étant que les stagiaires acquièrent des connaissances nécessaires à l'animation d'atelier de danse-thérapie (techniques d'animation de groupe), à la conception et à l'utilisation des différentes méthodes psychocorporelles en fonction des objectifs préétablis et des problématiques rencontrées sur le terrain.

Les dispensateurs de formation sont tenus, en application de l'article L.6362-5 du code du travail, de justifier de la réalité des actions qu'ils dispensent. Pour les stages en présentiel, les feuilles de présence signées des stagiaires et du ou des formateurs, par demi-journées de formation, sont des pièces justificatives de la réalité d'une action.
L'appréciation des résultats se fait à travers la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation qui permet de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels dont la maîtrise constituait l'objectif initial de l'action. Les procédures d'évaluation peuvent se concrétiser par des tests réguliers de contrôle des connaissances, des examens professionnels, des fiches d'évaluation ou des entretiens avec un jury professionnel. L'évaluation peut se compléter par une évaluation de l'action elle-même afin de mesurer son efficacité au regard des objectifs globaux assignés.

Contact : Axelle TRINCHERO
Représentante et responsable pédagogique
Tel : 06.21.61.18.25
E-mail : association-art-des-corps@hotmail.fr

5. **Méthode d'évaluation:**
   - A Chaque fin de stage les stagiaires auront une note de synthèse à rédiger et à envoyer deux semaines avant le début du prochain stage de formation.
   - En fin de formation, les stagiaires devront faire la soutenance de leur mémoire suivi de leur dispositif en pratique.
   - Suite à l'évaluation donnée par la responsable pédagogique, et les intervenantes en psychologie, l'étudiant acquerra le certificat d'aptitude à devenir praticien en art-thérapie spécialisation danse et médiations créatrices.

6. **Horaires des regroupements de 3 jours de stages:**

Cursus Pro et classique
Vendredi: 9h30 – 12h30 / 14h- 18h00
Samedi: 9h30 – 12h30 / 18h00
Dimanche: 9h - 12h / 13h30 - 17h30

Cursus intensif
Vendredi : 9h30 – 12h30 / 14h- 18h00
Samedi : 9h30 – 12h30 / 18h00
Dimanche : 9h - 12h / 13h30 - 17h30
Jeudi – vendredi – samedi (mêmes horaires)

Cursus semaine
Mardi : 9h30 – 12h30 / 14h- 18h00
Mercredi : 9h30 – 12h30 / 14h- 18h00
Jeudi : 9h30 – 12h30 / 14h- 18h00
Vendredi : 9h30 – 12h30 / 14h- 18h00

7. **Suivi:**
   - Tous les jours par email, et Skype,
   - Supervision et tutorat de mémoire,
   - Analyse de Pratique.

8. **Heures effectives lors d'un stage :**
   - 1 journée de stage représente 7 heures par jour.

IV. COUT DE LA FORMATION

Action de formation sur 12, 18 ou 24 mois: *1 stage = 1 journée, 1 regroupement = 3 journées.*

Coût pour les Organismes de financement :

- Par heure : 15,00€ pour les organismes de financement
- Par regroupement de stage de 3 jours : 315€
- Par regroupement de 6jours de stages : 630€
- Par regroupement de 4 jours des stages : 420€

Coût pour particuliers :

- Par regroupement de stage de 3 jours: 300€
- Par regroupement de stage de 6 jours : 615€
- Par regroupement de stage de 4 jours : 405€
- Frais d'inscription : 50€ par an à la charge du stagiaire
- Voir condition de paiement sur le contrat ou la convention.

Contact :

Axelle TRINCHERO responsable pédagogique de l'Association Art des Corps (AAC)

Tel :
06.2161.18.25

Mail :
direct.aac@gmail.com

Secrétariat :
association-art-des-corps@hotmail.fr

Site web:

www.danse-artherapie.fr